

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2019 COMPTE RENDU

Date d’Affichage :

04 Avril 2019

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

De la question DGS 2019/1 à FIN 2019/17

Nbre de présents 27
 Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 5
 Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 1
 Nbre de votants : 32

De la question FIN 2019/18 à FIN 2019/20

Nbre de présents 26
 Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 6
 Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 1
 Nbre de votants : 32

De la question FIN 2019/21 à DRESA 2019/4

Nbre de présents 25
 Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 7
 Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 1
 Nbre de votants : 32

Etaient présents : MM. Dominique METOT, Michel SAINT-LEGER, Mme Angélique VOISIN, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Dominique COUBRAY, Marie-Jeanne DEMOL, M. Raymond VIARD, Mme Ghislaine FERCOQ, MM Jean-Claude LEPILLER, Alain GILLES, Mme Josiane BOBEE, M. Dominique HUTIN, Mme Laurence RUFFIER, MM. Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, François BOMBEREAU, Mmes Sylvie DEVAUX, Véronique LE BAILLIF (jusqu’à la question FIN 2019/17), Suzanne LE TUAL (jusqu’à la question FIN 2019/20), M. Raphaël GRIEU, Mme Karine MOUSSA, M. David RIBEIRO, Mme Linda HOCDE, MM. Jean-Claude BRUBION, Philippe LENOBLE, Mme Isabelle RIQUIER, MM. Jean-Marc ORAIN, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : MM. Ludovic HEBERT, Eric LEMONNIER, Mmes Véronique LE BAILLIF (à partir de la question FIN 2019/18), Suzanne LE TUAL (à partir de la question FIN 2019/21), Véronique ARTUR, Angeline THEVES, Isabelle RIQUIER

- M. HEBERT avait donné procuration à M. METOT
- M. LEMONNIER avait donné procuration à Mme DEMOL
- Mme LE BAILLIF avait donné procuration à M. LEPILLER
- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. VIARD
- Mme ARTUR avait donné procuration à Mme DEVAUX
- Mme THEVES avait donné procuration à M. SAINT-LEGER
- Mme RIQUIER avait donné procuration à M. BRUBION

Excusé sans pouvoir : M. Rachid CHEBLI

	APPEL NOMINAL	Fait par Mme Linda HOCDE
	NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE	Mme Linda HOCDE
	LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Lues par Mme Linda HOCDE
	COMMUNICATIONS	

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1	FRICHE DESGENETAIS - CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE - Cession à titre gratuit par acte administratif pour un projet de réhabilitation dans un nouveau quartier.	UNANIMITE
2	FRICHE DESGENETAIS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA VILLE DE BOLBEC PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE - La parcelle concernée AL 438 la Ville de Bolbec a rénové les bâtiments et pourra poursuivre son projet.	POUR : 30 (élus majorité, MM. POTIER, ORAIN, LENOBLE) CONTRE : 2 (M. BRUBION, MME RIQUIER)
FINANCES		
7	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL	POUR : 26 (élus majorité) Pour ce vote le Maire doit quitter la salle ABSTENTION : 4 (MM. BRUBION, ORAIN, LENOBLE et MME RIQUIER, élus minorité) CONTRE : 1 M. POTIER (élu minorité)
8	COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL	POUR : 29 (élus majorité) ABSTENTION : 2 (MM. ORAIN, LENOBLE, élus minorité) CONTRE : 1 M. POTIER (élu minorité)
9	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL	UNANIMITE
10	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA	UNANIMITE
11	COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA	UNANIMITE
12	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA	UNANIMITE
13	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT	UNANIMITE
14	COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT	UNANIMITE

.../...

15	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT	UNANIMITE
16	IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX - PRODUIT FISCAL 2019	POUR : 31 (élus majorité, MM. BRUBION, ORAIN, LENOBLE et MME RIQUIER élus minorité) CONTRE : 1 M. POTIER (élu minorité)
17	BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL	POUR : 27 (élus majorité) CONTRE : 5 (élus minorité)
18	BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA	UNANIMITE
19	BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT	UNANIMITE
20	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	UNANIMITE
21	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVES	En leur qualité de membres d'une association, les élus suivants ne prennent pas part au vote POUR : 17 ABSTENTION : 1 (M. POTIER)
22	DON A L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES - TELETHON	

SERVICES TECHNIQUES

2	TRAVAUX D'IMPRESSION : AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES - Dans le cadre du groupement de commandes entre la ville et le CCAS de BOLBEC, les marchés de travaux d'impression confiés à différents prestataires en 2016, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2018. Il est donc nécessaire de conclure de nouveaux contrats. Un appel d'offre est ouvert.	UNANIMITE
3	EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, D'ECLAIRAGE SPORTIF EXTERIEUR ET DES ILLUMINATIONS FESTIVES : AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ADAPTEE ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES - Le marché d'exploitation des installations d'éclairage urbain, événementiel et des équipements sportifs, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il est donc nécessaire de conclure un nouveau contrat en y intégrant les illuminations festives.	UNANIMITE

.../...

DIRECTION RESTAURATION ENFANCE SPORT ASSOCIATIONS		
1	MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LE CENTRE DE LOISIRS - La mise en place d'un règlement intérieur pour le Centre de loisirs permet : - d'informer les familles sur le fonctionnement et les règles du centre de loisirs, - d'assurer une conformité et d'éviter certains litiges pouvant avoir lieu avec les familles.	UNANIMITE
2	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ADALE - La convention annuelle liant la ville et l'ADALE étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler afin de continuer le partenariat et permettre à l'association de poursuivre ses actions éducatives.	UNANIMITE
3	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES « PETITS PIEDS » - La convention, signée en 2016 pour trois années liant la ville et l'association des « petits pieds » est arrivée à son terme. Il convient donc de la renouveler afin de permettre à l'association de continuer à mener sa mission de halte-garderie.	UNANIMITE
4	MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - Par délibération du 29 juin 2016, Monsieur le Maire a mis à jour ce règlement intérieur de la restauration scolaire pour application au 1 ^{er} septembre 2016.	UNANIMITE
QUESTIONS DIVERSES		